

Accès Naloxone



UN PROJET PORTÉ PAR LE

CAMS

COMITÉ D'ACTION MONTRÉALAIS
SUR LES SURDOSES

POUR EN SAVOIR PLUS :

<http://linktr.ee/toms.mtl>

LE COMITÉ D'ACTION MONTRÉALAIS SUR LES SURDOSES

Le CAMS est une instance portée par la TOMS composée de 21 organismes œuvrant auprès de personnes qui utilisent des drogues. Nous sommes mobilisé.es afin de prévenir les surdoses, mortelles ou non.

PROJET ACCÈS NALOXONE

Le projet Accès Naloxone vise à rendre la naloxone accessible en tout temps, partout à travers Montréal. En ciblant des commerces ou des bars/restaurants, nous souhaitons que des gens puissent intervenir rapidement en administrant de la naloxone en cas de surdoses dues à une consommation d'opioïdes. Des trousse de premiers soins et des défibrillateurs sont accessibles dans la majorité des endroits publics et nous considérons que la naloxone devrait l'être aussi.

Le projet, via l'affichage sur les commerces, pourrait avoir un impact positif en accroissant le sentiment de sécurité et de solidarité des personnes qui consomment. Le projet répond à la demande de plusieurs commerçants qui souhaitent savoir comment agir en cas de surdoses puisqu'il y a de la consommation sur ou aux alentours de leurs lieux de commerce.



CONTEXTE

Le nombre de surdoses est en hausse constante depuis plusieurs années. Elles affectent tout le monde, peu importe le type de consommation, l'âge, la classe sociale...

La naloxone est un antidote aux surdoses d'opioïdes. Or, depuis un moment déjà, certaines substances, peuvent être contaminées par des opioïdes (le fentanyl étant le plus connu, mais n'est pas le seul). Il est difficile pour les personnes de savoir vraiment ce qu'elles consomment et les risques de surdose sont réels.

Elles peuvent survenir n'importe où, pas nécessairement à l'endroit même où la personne a consommé.

DÉFINITIONS

Opioïdes: substances psychotropes de synthèse ou naturelle, dans la catégorie des dépresseurs. Plusieurs médicaments contre la douleur en font partie, tels que le dilaudid, le fentanyl ou la morphine. L'héroïne est aussi dans cette catégorie. En cas de surdose, elles créent une détresse respiratoire et une perte de conscience.

**Notez que n'importe quelle substance non-réglementées pourrait potentiellement être contaminée par des opioïdes.*

Naloxone: antidote aux surdoses d'opioïdes. Elle s'administre de façon intramusculaire ou intranasale. Il n'y a aucun danger à administrer de la naloxone à une personne, même si elle n'est pas en situation de surdose. Elle doit être gardée à température pièce puisqu'elle peut geler lors de grands froids. C'est d'ailleurs l'un des points positifs de ce projet, qui permettra un plus grand accès à de la naloxone conservée dans des conditions idéales.

SURDOSES

RECONNAÎTRE UNE SURDOSE D'OPIOÏDES

Quiconque utilise des opioïdes, même en petite quantité, risque une surdose.

Le fentanyl et d'autres substances dangereuses sont mélangés à d'autres drogues ou vendus en tant que drogues comme l'héroïne, l'oxycodone, la cocaïne et l'ecstasy/MDMA.

Signes d'une surdose d'opioïdes :

- Lèvres ou ongles bleus ou gris
- Étourdissements et confusion
- Incapacité à se réveiller
- Bruits de suffocation, gargouillements ou ronflements
- Respiration lente, faible ou inexistante
- Somnolence ou difficulté à rester éveillé.e

Vous soupçonnez une surdose ?

- *Appelez le 911 ou votre numéro d'urgence local*
- *Administrez de la naloxone si vous en avez*
- *Demeurez avec la personne jusqu'à l'arrivée des secours*

Même si vous avez pris de la drogue ou en avez sur vous, la Loi sur les bons samaritains secourant les victimes de surdose vous offre une certaine protection juridique. Vous avez le pouvoir de sauver une vie.

Référence:

- <https://www.canada.ca/fr/sante-canada/services/publications/vie-saine/surdose-opioides-affiche.html>

LOI DE L'EFFET

Lorsqu'une personne consomme une substance, plusieurs facteurs peuvent influencer les effets ressentis. C'est ce que l'on appelle la Loi de l'effet.

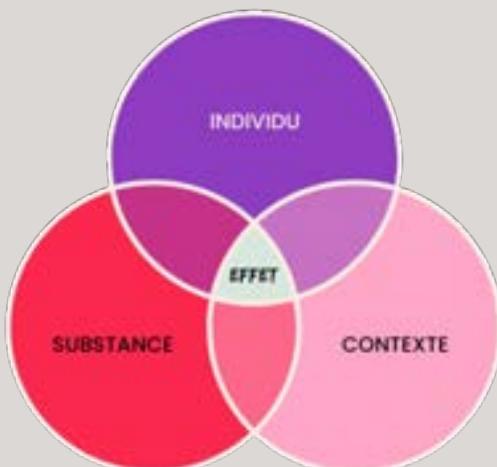
Trois facteurs à prendre en compte :

- **Qui consomme ?** (âge, poids, état de santé physique psychologique ou mentale, habitudes de consommation, etc.)
- **Qu'est-ce qui est consommé ?** (quantité et qualité de la substance, vitesse d'absorption, comment a-t-elle été consommé, est-ce un mélange? etc.)
- **Dans quel contexte est-ce consommé ?** (Lieu connu et/ou sécuritaire, avec qui, dans quelle circonstance, etc.)

L'effet de la substance consommée varie en fonction des trois facteurs mentionnés. Il est presque impossible de prédire précisément cet effet, car il dépend de ces paramètres. Les expériences peuvent ainsi différer considérablement, aussi bien d'une personne à l'autre que d'une prise à l'autre chez une même personne.

Reference: <https://www.aidedrogue.ca/la-loi-de-leffet/>

LOI DE L'EFFET



● **INDIVIDU**
santé physique, génétique, taille et poids, santé mentale, attentes, expériences de consommation passées, état d'esprit au moment de la consommation, etc.

● **SUBSTANCE**
Mode de consommation, quantité, mélanges, fréquences, composition de la substance

● **CONTEXTE**
Environnement physique (espace) et social (seul.e, avec des ami.e.s ou des inconnue.s), ambiance, moment de la journée, entourage, niveau de confort et de sécurité, lois et règlements

SURDOSES (SUITE)

LOI SUR LES BONS SAMARITAINS

La **Loi sur les bons samaritains secourant les victimes de surdose** existe pour protéger quiconque porte assistance à une autre personne en surdosage ou témoin d'un surdosage. Elle protège:

- De l'interdiction d'avoir sur soi une substance désignée (drogues), même si l'interdiction est inscrite dans des conditions de liberté provisoire, d'une ordonnance de probation, de libération conditionnelle ou d'une ordonnance de sursis.

La **Loi sur les bons samaritains secourant les victimes de surdose** s'applique à quiconque demande de l'aide d'urgence dans le cas d'un surdosage, y compris la personne en situation de surdosage.

La Loi protège la personne qui demande de l'aide peu importe si elle reste ou si elle quitte la scène de surdosage avant l'arrivée de l'aide. La Loi protège également quiconque demeure sur les lieux lorsque l'aide arrive.

Toutefois, **la loi n'accorde pas de protection juridique dans le cas d'infractions plus graves** telles que:

- des mandats non exécutés;
- la production et le trafic de substances désignées;
- tous les autres crimes non précisés par la Loi.

Lorsque la vie d'une personne en surdosage est en péril, la loi invite les témoins à:

1. Appeler les services médicaux d'urgence (911)
2. Administrer de la **naloxone** si vous soupçonnez un surdosage d'opioïde
3. Donner les **premiers soins selon vos capacités** jusqu'à l'arrivée des services d'urgence
4. Rester calme et **rassurer la personne** en lui confirmant l'arrivée des secours.

Références:

- <https://www.canada.ca/fr/sante-canada/services/opioides/apropos-loi-bons-samaritains-secourant-victimes-surdose.html>
- <https://educaloi.qc.ca/capsules/la-responsabilite-de-la-personne-qui-porte-secours-aquelquun/>



NALOXONE

ADMINISTRER DE LA NALOXONE

RECONNAÎTRE UNE POSSIBLE SURDOSE D'OPIOÏDES

La personne a pu consommer des drogues ou des médicaments et elle présente les signes suivants :



Absence de réaction
au bruit ou à la douleur



Respiration difficile,
ronflante ou absente

La personne semble inconsciente

1 TENTEZ DE LA FAIRE RÉAGIR PAR LE BRUIT OU LA DOULEUR



CRIEZ son nom
PARLEZ-LUI fort

FROTTEZ le centre de sa poitrine
(sternum) avec force

Elle ne réagit pas

2 APPELEZ OU FAITES APPELER **911**

SI VOUS ÊTES SEUL(E) ET SANS TÉLÉPHONE :

- Administrez une dose de naloxone.
- Faites des compressions thoraciques pendant 2 min.
- Placez la personne sur le côté.
- Allez appeler le 911 et suivez leurs instructions.



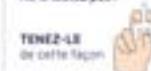
Elle ne réagit pas

3 ADMINISTREZ UNE DOSE DE NALOXONE

A Placez la personne sur le dos.
Inclinez sa tête vers l'arrière
en supportant son cou.



B Retirez le vaporisateur
de l'ambulatoire ;
tirez le tétine vers l'arrière.



C Insérez le bout dans
une narine. Aboulez
fermement
avec votre
pouce.



Elle ne réagit pas

4 FAITES SANS TARDER DES COMPRESSIONS THORACIQUES



FAITES 2 compressions
par seconde de 5 cm
de profondeur

COMMENCEZ la RCP
si ferme(e), en utilisant
le masque barrière

Elle ne réagit pas 3 min, appellez les secours

5 ADMINISTREZ UNE AUTRE DOSE DE NALOXONE DANS L'AUTRÉ NARINE

RÉPÉTEZ LES ÉTAPES 4 ET 5
tant que la personne ne réagit pas.

! Vous n'avez plus de naloxone ?
Continuez les compressions
thoraciques ou la RCP jusqu'à
l'arrivée des secours.

SI LA PERSONNE SE RÉVEILLE...

- Placez-la sur le côté : expliquez-lui ce qui vient de se passer et parlez-lui de l'importance d'être vue par un professionnel de la santé.
- Dites-lui qu'elle ne devrait pas consommer d'opioïdes dans les heures qui suivent pour éviter une autre surdose (les risques étant plus élevés).
- Demeurez avec elle en attendant les secours. La loi sur les bons samaritains apporte une protection pour les témoins ou victimes de surdose.

Source image: <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2021/21-233-08W.pdf>

NALOXONE (SUITE)

CONSERVER LA NALOXONE

Il est très fortement recommandé de **conserver la naloxone à température ambiante**. Ainsi, le meilleur endroit pour en disposer serait près de votre trousse de premiers soins et/ou près de votre défibrillateur externe automatisé (DEA). De cette façon, l'ensemble de vos équipements de soins sera facilement accessible pour vous ou vos employé.e.s.

Comme tout produit pharmaceutique, **la naloxone a une date de péremption**. Si vous avez un calendrier de suivi des dates dans votre commerce, il peut être pertinent d'y ajouter la date de votre trousse.

** À noter que même expirée, la naloxone sera pertinente à administrer – son effet risque d'être moindre mais certainement pas inefficace.*

OBTENIR DE LA NALOXONE

Le Programme de gratuité du médicament naloxone permet à quiconque de recevoir en pharmacie communautaire une trousse comprenant deux vaporisateurs nasaux.

** Si vous avez de la difficulté à vous en procurer, contactez-nous afin qu'on voit les options possibles.*

À l'attention des pharmacies:

Pour une tierce personne pouvant intervenir auprès d'une personne utilisatrice d'opioïdes, le **code de programme** à indiquer sur la demande de paiement est **8L**. Le code de facturation doit correspondre au produit servi pour une tierce personne.



CHOIX DES COMMERÇANT.E.S

Comme commerçant.e, vous avez du pouvoir pour changer les choses dans la crise des surdoses de trois manières :

FORMER

Vous et votre équipe pouvez acquérir les compétences nécessaires pour intervenir en cas de surdose d'opioïdes en suivant une formation sur l'administration de la naloxone. Plusieurs organismes à Montréal proposent cette formation gratuitement ou à faible coût. D'autres formations sont également disponibles pour devenir un commerce solidaire pour les personnes en situation d'itinérance. Contactez-nous pour plus d'informations.

SENSIBILISER

Après votre formation, en tant qu'agent de changement dans votre communauté, vous pourrez sensibiliser vos voisins et partenaires locaux aux formations disponibles et démythifier certains mythes sur la crise des surdoses. Plus il y aura de personnes informées, moins les conséquences négatives de la crise des substances toxiques criminalisées seront importantes.

SOUTENIR

Les organismes communautaires et les personnes qu'ils accompagnent sont souvent victimes de commentaires négatifs. En vous positionnant comme un commerce solidaire de leur mission, vous contribuez à créer une communauté unie par la solidarité et la bienveillance. Parfois, il suffit de signer une lettre de soutien ou de participer à leur vie associative pour faciliter leurs activités et lutter contre les préjugés à l'égard des personnes les plus marginalisées.

RÉFÉRENCES

Le numéro de téléphone d'une personne ressource vous est fourni afin d'avoir une personne à qui parler en cas de besoin.

Ce numéro n'est pas un numéro d'urgence! Notez que les intervenant.es ne travaillent pas 24/7. Cet.te intervenant.e est une personne ressource pour parler de l'intervention ou d'une situation qui a pu être difficile à vivre, si nécessaire.

Si une personne présente des signes de surdose: 9-1-1.

PLUS SUR LA TOMS

TOMS

Table des organismes communautaires montréalais de lutte contre le sida

La **Table des organismes communautaires montréalais de lutte contre le VIH / sida (TOMS)** a pour mission de soutenir, de promouvoir les actions et de défendre les intérêts des membres et des communautés qu'ils représentent.

<http://toms-mtl.org>

Suivez-nous sur les réseaux sociaux

[Facebook.com/toms.mtl](https://www.facebook.com/toms.mtl)

[Instagram.com/toms.mtl](https://www.instagram.com/toms.mtl)

@tomsmtl.bsky.social



Responsable de concertation
en réduction des méfaits de la TOMS

surdoses@toms-mtl.org

En savoir plus sur la prévention
des surdoses à Montréal